



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 novembre 2014**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

**Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir -
Agrandissement de la déchèterie du mail du centre villageois,
6, route de Meinier, avec aménagements d'un couvert à vélos et
de places de stationnement dépose-minute**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 265 000 F pour couvrir les travaux d'aménagements de la déchèterie, d'un couvert à vélos, et d'un stationnement dépose-minute, selon l'étude établie par le bureau Erbeia-Ingénierie civile SA., du 24 mars 2014 (en annexe le projet de budget, le plan), ainsi que l'achat de 3 conteneurs à la commune de Meinier.

- Travaux :	208 000 F
- Honoraires et débours	40 000 F
- Frais administratifs	2 000 F
- Achat de 3 conteneurs à la Commune de Meinier	10 000 F
- Divers abattage replan- tation d'arbre.	5 000 F

D'amortir la dépense de 265 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvre les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 12 janvier 2015.

Vandœuvre, le 19 novembre 2014

Le Président du conseil municipal
Hervé DESPLAND

